

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
15	15	15

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un avril à 20 h 00,
le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire

Date de la convocation
14 avril 2026

Étaient présents : M. CHANUT Emmanuel, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, M. VIGNOL Stéphane, Mme DESBARRES Armelle, Mme DILON Catherine, Mme ADAM Brigitte, Mme SEMENCE Françoise, M. CHAPILLON Eric, Mme SOUPIROT Isabelle, M. MADELÉNAT Pascal, M. ÉDERLÉ Philippe, M. CUNAUT Jean-Baptiste, M. LÉCOLLE Richard, Mme VERZEAUX Mélanie, M. PANTALÉON Romain.

Secrétaire de séance : M. PANTALÉON Romain

☆☆☆

CM-2026/22 – DÉSIGNATION CORRESPONDANT DÉFENSE

A la suite du renouvellement du conseil municipal et conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense qui sera l'interlocuteur privilégié de la Commune, en matière de défense et d'information sur le sujet, auprès des autorités militaires du Département et de la Région. Les coordonnées du correspondant Défense seront transmises au Préfet.

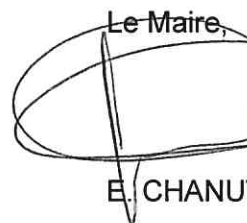
Il est proposé au conseil municipal qui l'accepte à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **DÉSIGNE** Madame Mélanie VERZEAUX en tant que Correspondante Défense de la Commune.

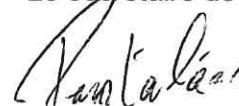
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre le maire et la secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

E. CHANUT



Le secrétaire de séance,



R. PANTALÉON